

ON S'ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, JORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 46 fr. Six mois... 29 fr. Trois mois... 15 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RECLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Juillet 1868.

M. Paulin LIMAYRAC,

Préfet du Lot, est mort subitement, hier matin, à onze heures.

La fatale nouvelle de cette mort inattendue s'est répandue rapidement dans la ville; l'émotion a été vive.

Les regrets sont profonds et unanimes. A. LAYTOU.

Les obsèques de M. Paulin Limayrac, Préfet du Lot, auront lieu dans l'Église Cathédrale, lundi 13 juillet, à dix heures du matin.

La famille de M. Limayrac, M. le Secrétaire-Général et MM. les membres du Conseil de Préfecture prient les personnes qui n'auraient pas reçu de billet de faire part, de vouloir bien considérer le présent avis, comme une invitation.

Paris, 11 juillet, 8 h. 3 m. du matin.

Son Exc. M. le Ministre de l'Intérieur

A Monsieur le Secrétaire-Général :

J'ai appris, avec autant de surprise que de peine, la mort de M. Limayrac.

Le Secrétaire Général est chargé d'exprimer d'une manière particulière à M^{me} Limayrac, toute la part que je prends à sa douleur.

BULLETIN.

Le Sénat a approuvé dans sa séance d'hier, le projet de loi relatif à la création de deux caisses d'assurances, l'une en cas de décès, l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels. La loi relative à un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1868 a été également sanctionnée.

Au Corps-Législatif, la discussion a continué sur les crédits supplémentaires de 1868. Un amendement de la commission proposant une réduction d'un million sur la troisième section du budget de la guerre, a été pris en considération. Un autre amendement, proposant une réduction de 3,000 chevaux, a été repoussé. Par suite du premier de ces votes, la délibération sur la troisième section du budget de la guerre

a été ajournée. Les autres sections du même budget et les sections du budget de la marine, de l'instruction publique, des beaux-arts et des finances ont été adoptées sans discussion.

Aujourd'hui s'ouvrira la discussion des budgets de 1869.

Si nous en croyons une correspondance particulière de l'Indépendance Belge, la France, la Hollande et la Belgique seraient en pourparlers à l'effet de conclure un traité commercial et douanier.

Il se confirme qu'une note de M. de Beust en réponse à l'allocution pontificale, est partie pour Rome, il y a quelques jours. Ainsi que nous l'avions pressenti, cette note est très-ferme. Elle exprime sans détour l'étonnement qu'éprouve le gouvernement autrichien en voyant la curie romaine aborder un terrain qui est du domaine exclusif de l'état souverain et qui, conséquemment, doit demeurer à l'abri de toute prétention d'ingérence étrangère. M. de Beust proteste énergiquement contre la velléité de toute puissance, quelconque qui croirait devoir entraver l'action constitutionnelle des pouvoirs législatifs d'Autriche.

La Gazette de Carlsruhe dément qu'une transaction ait eu lieu entre le gouvernement badois et la cour de Rome, au sujet de la nomination de l'archevêque de Fribourg.

Depuis quelque temps, certains bruits inquiétants nous arrivaient d'Espagne. Ne sait-on pas que la péninsule Ibérique est la terre classique des séditions et des pronunciamientos? Les journaux signalaient l'existence à Madrid et dans d'autres villes d'une nouvelle agitation révolutionnaire. Une dépêche officielle de Madrid est venue soudainement confirmer ces bruits encore vagues et inconsistants. Elle porte que les généraux Serrano, Dulce, Zabala, etc., ont été arrêtés et incarcérés. D'après le télégramme, ces généraux étaient de connivence avec le parti révolutionnaire et préparaient un mouvement ayant pour but de renverser l'ordre de choses établi. La dépêche officielle ajoute que les arrestations ont été bien accueillies par l'opinion publique, fatiguée de troubles et de désordres, et que les progressistes sensés applaudissent eux-mêmes à l'énergie déployée par le gouvernement. Du reste, « l'ordre le plus complet règne dans les provinces. » C'est la formule.

Une correspondance de Belgrade nous apporte la proclamation du conseil de régence institué par la Skuptchina. Ce document contient l'exposé d'un programme politique judicieusement conçu et dont l'exécution nous paraît très désirable. Continuer les traditions patriotiques du

prince Michel; veiller à ce que la loi soit la suprême volonté; travailler au développement de la prospérité matérielle du pays; maintenir avec énergie l'autorité princière contre toute velléité de rébellion; tel est le but vers lequel convergera, dit le manifeste, la politique des régents de Principauté.

Le premier emprunt de la confédération de l'Allemagne du Nord, destiné à l'extension de la marine, va être, écrit-on de Berlin, réalisé par la maison Rothschild, de Francfort, dont le chef est membre du parlement fédéral et de la Chambre des seigneurs de Prusse.

L'Assemblée constituante de Zurich a adopté, dans sa dernière séance, une série de résolutions en vertu desquelles le mariage civil est obligatoire. Les registres de l'état civil seront confiés aux autorités laïques.

Les correspondances de Petch présentent comme certaine l'adoption de la loi sur l'organisation de l'armée hongroise; l'opposition paraît avoir abandonné le projet d'une armée distincte, qui aurait imposée à la Hongrie 50 millions de florins (125 millions de francs) de dépenses. L'acceptation du système élaboré par le gouvernement vaudra à la Hongrie une économie de plus de la moitié de cette somme tout en lui conservant l'avantage d'être défendue et protégée par l'armée autrichienne.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Table with 3 columns: Date, R^e 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 9 juillet... 70 35, Du 10... 70 50, Du 11... 70 40.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas)

Les nouvelles de Candie, arrivées hier par le paquebot du Lloyd autrichien, annoncent que le découragement gagne les insurgés. L'attitude du gouvernement hellénique à l'égard des députés crétois envoyés à Athènes existe un vif mécontentement.

Quoi qu'il n'y ait aucune chance de succès pour l'insurrection, on fera tous les efforts possibles pour empêcher la pacification de l'île.

(Courrier d'Orient, 27 juin)

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Après avoir mentionné les réductions opérées, il y a quelque temps, dans l'effectif de notre armée et dans celui des troupes de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et signalé une mesure analogue à laquelle l'Autriche

procède en ce moment même, le Constitutionnel s'exprime ainsi, sous la signature de M. Marie Martin :

« En Autriche comme en Prusse, ce sont sans doute des motifs d'économie, qui ont dicté ces réductions partielles. Il n'en est pas moins permis d'y voir des indices très significatifs de la situation générale de l'Europe : et, en présence des récentes critiques dirigées par quelques-uns de nos députés de l'opposition contre nos budgets, il n'est pas inutile de remarquer, à cette occasion que l'exemple est parti de la France. Il n'a pas tenu au gouvernement impérial que cet exemple ne fût plus complet; si la généreuse proposition d'un Congrès européen eût été acceptée, ce ne serait pas seulement des réductions de 15 ou 30,000 hommes, que nous verrions s'effectuer dans les armées des diverses puissances. Nous assisterions peut-être aujourd'hui à ce désarmement que réclament, à notre unique détriment, certains orateurs, et qui, pour n'être pas une duperie et un danger, doit s'opérer sur des bases convenues et dans tous les Etats à la fois. »

MONDE.

Le Monde adresse à ses amis un énergique appel, les invitant à montrer pour le service de la cause sainte autant de dévouement que leurs ennemis en apportent à la défense de leur intérêts :

« La Franc-Maçonnerie a ses chefs, ajoute M. X. de Fontaines, son programme et son but : ayons aussi une organisation défensive. La Franc-Maçonnerie se cache : elle a besoin de l'ombre et du mystère. Grâce à Dieu, nous pouvons marcher au grand jour; nous n'avons rien à cacher, rien à dissimuler; nous ne conspirons pas, nous ne forgeons pas de Lombes, nous ne menaçons personne. Affirmons donc nos droits, formulons notre programme : Indépendance du Pape, liberté de l'enseignement, liberté de notre culte, liberté de la charité. Qu'il soit notre point de ralliement aux prochaines élections. »

GAZETTE DE FRANCE.

Voici, d'autre part, en quels termes s'exprime, dans la Gazette de France, M. Gustave Janicot :

« L'Univers admet l'hypothèse d'un candidat officiel, notoirement dévoué à l'Église. Nous demandons quel est le catholique si dévoué qui pourrait aller demander l'appui de l'administration qui a supprimé la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui possède M. Duruy et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 Juillet 1868.

LA FAUVETTE D'ALBÉRIC

Après avoir, certain jour de juillet, suivi au cimetière Montparnasse le convoi d'un ami, je me promenaïs rêveusement dans les allées de ce funèbre séjour, songeant à la fantasmagorie de cette vie, à sa fin qui semble toucher à son commencement, et, enfin, à ce dernier terme où la mort nous prend pour nous rendre à l'immortalité.

Allant à l'aventure, et ma promenade n'ayant d'autre but que de donner satisfaction aux mélancolies qui disposaient en ce moment de moi, je me vis, sans l'avoir prémédité, dans un étroit sentier presque désert, formé, d'un côté, par le mur de clôture longeant le boulevard, de l'autre, par des tombes modestes, ici, recouvertes par les herbes de l'oubli, là, par des fleurs et des couronnes, indiquant que le souvenir de ce qu'elles recouvrent a encore ici-bas des cœurs pour asile.

Tout à coup, presque à mon côté, se firent entendre des sanglots, et au même moment j'aperçus, se dessinant sur le feuillage d'un rosier, une petite fille de cinq ans environ, blonde comme un épi, et rosée... comme une rose !

À côté d'elle, un personnage d'une quarantaine d'années, debout, les bras croisés et la tête inclinée, regardait une tombe avec une navrante expression.

Sur cette tombe, que protégeait une croix

entourée par les branches du rosier, je lus cette simple inscription :

ALBERIC B...

Né le 5 septembre 186...

Décédé le 14 mai 186...

Réquiescat in pace.

Il y avait donc deux mois environ que le pauvre petit était mort.

Comme cloué sur place par une soudaine sympathie, et pour la douleur muette de l'homme, et pour le désespoir éploré de l'enfant, je ne pus m'éloigner... Pauvre fauvette ! pauvre fauvette ! s'écria en ce moment la petite fille en portant à ses lèvres le corps inanimé d'un oiseau.

Et regardant son père avec anxiété :

— Dis-moi, ajouta-t-elle, est-ce qu'à la maison nous ne pourrions pas la faire revivre ?

Le père se prit à sourire avec tristesse.

— Non, ma Berthe, répondit-il en l'embrassant, et la fauvette elle-même ne le voudrait pas, puisqu'elle n'a pu vivre où son cher ami n'est plus !

Alors, comme celui qui venait de parler ainsi releva la tête, je reconnus M. B..., avec lequel je m'étais souvent rencontré chez un ami commun, mais que, depuis plusieurs années, j'avais perdu de vue.

Je lui tendis la main sans dire un seul mot : en présence d'une grande douleur, un regard, une pression de main, parlent mieux que des paroles.

— Il ne me reste plus qu'elle ! me dit M. B..., d'une voix émue, en caressant la blonde tête de la petite fille.

— Heureux ceux auxquels il reste encore une consolation visible, lui répondis-je.

En ce moment, nous vîmes Berthe glisser la fauvette dans un panier mignon qu'elle tenait à la main.

— Que veux-tu faire de cet oiseau ? lui demanda son père.

— L'emporter et l'ensevelir dans mon jardin.

— Pourquoi ne pas l'ensevelir au pied de ce rosier ? reprit avec bonté M. B..., pourquoi les deux amis ne dormiraient-ils pas ensemble ?

L'enfant parut réfléchir, puis, et avec gravité :

— Du ciel, Albéric me voit-il ?

— Oui ! mon enfant !

Alors elle fut cueillir quelques feuilles; elle en enveloppa la fauvette, ferma le panier avec soin, et, se baissant, elle se mit en devoir, de ses mains fluettes, de creuser la tombe voulue pour la circonstance.

— Permettez-moi de vous aider, mademoiselle, dis-je en me baissant à mon tour, et, m'improvisant fossoyeur, je fis jouer à ma canne le rôle d'une pioche.

Le panier mignon fut alors déposé entre l'arbuste et la croix, et, tout en poussant de petits soupirs, Berthe la recouvrit de terre.

Peu d'instant après, nous sortîmes du cimetière.

— Si je ne craignais de réveiller en vous une grande douleur, dis-je alors à M. B..., je vous prierais de me parler de ce pauvre Albéric, dont je viens de lire le nom, et auquel, sans nul doute, se rattache l'histoire de la fauvette, et, croyez-le bien, c'est par sympathie, et non par curiosité, que je vous adresse ma prière.

— Avez-vous jamais perdu un enfant ? me demanda mon interlocuteur d'une voix émue.

— Non, répliquai-je, je suis toujours l'incorrigible célibataire.

— Si vous cessez de l'être, que Dieu vous garde alors d'un pareil malheur !

Et M. B... continua ainsi :

— Je vous dirai d'abord que le pauvre enfant dont vous venez de voir la très-modeste tombe me

fit éprouver, quelques jours après sa naissance, un sentiment qui jusqu'alors m'était tout à fait inconnu : ce fut au moment où sa nourrice l'emporta. Lorsque je vis cette petite créature, jetée, pour ainsi dire, en des mains étrangères, lorsque, par un froid intense, le wagon s'éloigna et bientôt disparut à mes yeux, je compris dès ce moment, et les angoisses et les défaillances des mères.

Deux mois après nous le revîmes, et il sourit en nous voyant. Sa mère versa une larme en regardant le ciel; c'était naturel. La Providence ne s'affirme-t-elle pas par les premiers sourires d'un enfant ?

Il revint enfin auprès de nous, et ici je vais passer sur cinq années de sa petite histoire.

A cet âge, Albéric se développa rapidement, et son intelligence, parfois, ne laissait pas que de nous surprendre.

Écoutez plutôt : Par une belle journée de printemps, nous étions, sa mère, l'enfant et moi, dans le jardin du Luxembourg. Il était tout joyeux de courir dans les allées bordées de fleurs, et il nous fit cette réflexion qu'il y avait des parfums dans l'air, et que sur le bleu du ciel il n'y avait aucun nuage.

À cette époque, de tous côtés l'on nous répétait d'« ja » qu'Albéric était vif comme un écureuil, et gracieux comme une petite fille. En effet, à le voir avec ses yeux bistres et paillants, ses cheveux bruns et bouclés, sa bouche en arc et vermillonnée, on ne savait ce qui charmait le plus dans sa petite personne, ou de ses allures enfantines, ou de la spirituelle expression de ses traits.

Dans cette journée du Luxembourg, il marchait le front haut, car je lui avais pompeusement fait don...

Tout-à-coup, cessant de jouer avec son cerceau, il s'arrêta, court devant une pauvre femme, hâve, à l'air souffreteux, tenant dans ses bras un petit enfant portant, comme elle, la livrée de la misère.

qui fait de Rome telle qu'elle est, la base de sa politique en Italie ?

» Il ne faut pas se faire d'illusion sur ce point. Accepter le patronage électoral du gouvernement, c'est adhérer à cette politique-là ; et nous le demandons sérieusement, n'est-ce pas atténuer dans l'esprit des populations la vitalité des revendications que ne cessent de faire les catholiques, que de solliciter de l'administration son concours, celui de ses agents pour entrer à la Chambre ? »

OPINION NATIONALE.

L'Opinion Nationale fait de son côté les déclarations suivantes :

« Le Bulletin international, écrit M. Labbé, attaque le Siècle et l'Opinion, à propos de l'attitude que ces journaux ont prise dans la campagne électorale décidément ouverte. Mais le Bulletin ne se contente pas de nous attaquer, il nous fait dire, dénaturant notre pensée : « Plutôt un candidat du gouvernement qu'un catholique libéral. »

» Nous n'avons pas dit cela. Nous avons dit et nous répétons : « Ni candidats officiels, ni candidats catholiques ! » Que voulez-vous ? nous pensons que les démocrates ne doivent voter que pour des démocrates. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Il a été répandu à Paris, depuis hier, des nouvelles très contradictoires au sujet du complot, militaire suivant les uns, politique d'après les autres, que vient de déjouer le gouvernement de la Reine Isabelle. Voici, d'après des informations dignes de créance, la vérité sur ce nouvel épisode des luttes de parti dans la Péninsule.

Ce seraient les amis et partisans du maréchal O'Donnell qui, renouvelant l'entreprise de 1854, auraient essayé de s'emparer du pouvoir. Par conséquent, et en opposition avec les termes hasardeux de la dépêche madrilène du 7 au soir, il ne se serait pas agi du renversement de la dynastie, mais d'une simple transformation de personnes et d'influence.

Cela étant, ou du moins paraissant avéré, on s'explique difficilement le télégramme du 8 au matin, annonçant que le duc de Montpensier aurait été « invité à quitter l'Espagne comme pouvant servir de drapeau aux ennemis des institutions. » Même en faisant la part du trouble inhérent à de telles aventures, il doit y avoir là quelque malentendu.

Dans tous les cas, et pour ce qui regarde la France, notre sentiment est qu'elle doit se tenir à l'écart de cet épisode comme des précédents. C'est à l'Espagne à faire elle-même et librement sa destinée.

Le tribunal correctionnel a rendu hier son arrêt dans l'affaire intentée au journal l'Electeur. MM. André Pasquet, gérant du journal, et Jules Ferry, auteur de l'article incriminé, ont été condamnés chacun à 5,000 fr. d'amende. M. Vallée imprimeur a été condamné à 500 fr. ; et tous trois solidairement aux dépens.

Le départ de l'Empereur pour les eaux de Plombières est fixé au 19 de ce mois.

M. le ministre de l'intérieur, désirant fonder une sorte d'école pour l'instruction administrative des fonctionnaires de son département, vient d'envoyer un de ses chefs de

bureau, M. Auguste Malaret, en Allemagne, pour y étudier les établissements de ce genre. L'envoyé ministériel se trouve actuellement à Munich.

Le maréchal Bazaine a été reçu hier, par l'Empereur au palais de Fontainebleau.

D'après une lettre d'Alexandrie, la santé du vice-roi d'Egypte est très gravement éprouvée. Les eaux de Brousse n'ont pu lui procurer qu'un soulagement passager. Ismaïl Pacha voudrait venir en Europe, mais les médecins redoutent pour lui les fatigues d'un pareil voyage.

Tandis que, dans certains pays, en Angleterre notamment, les femmes pétitionnent pour avoir « voix au chapitre » des affaires publiques, ailleurs on les enrégimente bel et bien comme des soldats. C'est ainsi que, d'après une dépêche du Paraguay, arrivée aujourd'hui à Paris, le dictateur Lopez aurait « levé » une armée de quatre mille amazones dont il espère tirer le plus grand parti. Même en supposant aux Brésiliens beaucoup de férocité, on peut croire qu'ils hésiteraient à fusiller ou à sabrer un régiment de femmes, ne fussent-elles armées, comme aurait dit M. Desmoutiers, que de leurs tendres regards et de leurs doux sourires. Supposons plutôt une réminiscence du tableau de David, et que les héroïnes du Paraguay vont se placer entre les combattants pour faire cesser une guerre fratricide.

La reine Youtama. — Elle est de petite taille et très mignonne. Elle a le teint cuivré, les yeux en dehors, très noirs, très vifs et très doux à la fois ; la bouche est fine et les dents sont très blanches. Ses cheveux, qu'on dit lisses, sont cachés par un diadème d'or et des voiles épais. Sous une sorte de grande capeline blanche on croit voir une veste rouge de cachemire.

La reine porte un pantalon d'étoffe orientale, serré au bas de la jambe et des bottes parisiennes avec glands et talons pointus. Elle paraît embarrassée de ses mouvements et surtout de sa marche. Elle s'exprime en français nettement, correctement, sans aucun accent. Rien de plus singulier que cette pureté de langage et cet abrutissement complet. La reine paraît tout connaître et s'étonne de tout. M. Passot répond à ses questions avec beaucoup de courtoisie et remplit ses fonctions de chambellan d'une façon très digne et très paternelle.

La Cour impériale a confirmé aujourd'hui le jugement par lequel M. Schryver gérant du Courrier français avait été condamné à 15 jours de prison et 1,000 fr. d'amende, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

La Cour a confirmé aussi un autre jugement par lequel MM. Schryver et Alfred Deberle du Courrier français avaient été condamnés à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour outrage à la morale publique.

Le camp de Châlons est aujourd'hui presque entièrement évacué par les troupes de la 1^{re} série. Les régiments compris dans la 2^e série, arrivent au camp, dont l'ouverture officielle aura lieu le 15 du courant.

Il n'est arrivé, depuis hier soir, aucune dépêche de Madrid. On assure que l'ambassade d'Espagne n'a elle-même aucune nouvelle postérieure aux télégrammes annonçant la découverte du complot Serrano, l'arrestation de plusieurs généraux et l'expulsion du duc de Montpensier. Ce silence était, dans l'après-midi, l'objet de nombreux commentaires à la Bourse.

Il résulte des explications présentées au Corps-Législatif par le maréchal Niel, que des congés de semestre vont être accordés à 80,000 hommes. Déjà les soldats appartenant aux 16 régiments qui viennent de quitter le camp de Châlons, sont partis, assez surpris d'une mesure à laquelle ils ne s'attendaient pas. « Ils ont été couper leurs blés, a dit le Maréchal, et ils auront neuf mois de congé. » Voilà une bonne nouvelle pour les familles et pour les cultivateurs également.

A cette même séance, le Maréchal a donné à la Chambre des renseignements fort curieux sur le fusil Chassepot. Les expériences du camp de Châlons ont donné des résultats étonnants. Un bataillon couvert de ses balles tout le terrain qui se trouve devant lui à 1,000 mètres, de telle façon qu'au bout de sept à huit décharges, il ne doit pas y rester un être vivant. Ajoutons que le nombre des décharges peut être porté jusqu'à 17 ou 18 par minute.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Béziers (Hérault), 5 juillet. — La vigne se ressent toujours de la sécheresse, et l'on s'attend, dans le Midi, à une médiocre récolte. Les affaires sont calmes, et s'il y avait encore des vins à vendre au vignoble, nous serions plutôt en baisse qu'en hausse, à cause du peu de demandes.

Les vins étant entre les mains du commerce les prix se maintiendront jusqu'à la prochaine récolte.

Courchaton (Haute-Saône), 5 juillet. — La vigne est ici dans les meilleures conditions possibles ; la floraison est entièrement passée sans coulure, beaucoup de fruits et pas la moindre trace d'oidium.

Le deuxième labour se fait dans d'excellentes conditions, la terre est dépourvue de toutes herbes.

Les 67 étaient d'une qualité supérieure aux 66 ; ces premiers vins trouvent assez d'écoulement ; il n'en reste actuellement qu'aux mains des principaux récoltants.

S'il ne nous arrive point de contre-temps, nous recueillerons ses magnifiques vendanges au double point de vue de la quantité et de la qualité.

Dannemoine (Yonne), 5 juillet. — La chaleur qui a continué pendant le mois de juin a été favorable à la vigne. Aujourd'hui, on est assuré de faire du vin.

La récolte se montre abondante, et il y a lieu de croire que le vin sera de bonne qualité, car le raisin est en avance d'un mois sur les années précédentes ; mais il faudrait de l'eau ; car depuis deux mois il n'en est point tombé ; si la sécheresse continuait, la récolte en vin pourrait être moins abondante. Déjà les légumes sont en partie perdus, et les menus grains ont beaucoup souffert.

Ligny (Meuse), 5 juillet. — La vigne est magnifique de beauté, de vigueur et de fécondité ; sa feuille d'un vert foncé admirable, ses sarments d'une grosseur extraordinaire, et son raisin qui pend depuis plus de trois semaines, promettement qualité et abondance pour la récolte prochaine.

Dans certains cépages, le raisin mûr, et l'on espère le voir rougir vers la fin de juillet.

La pluie qui est tombée ici durant quelques

jours était vivement désirée par nos vigneron qui ne craignent plus actuellement que la grêle.

On achève de nettoyer, de rogner et de lier. Le temps très-beau favorise le travail de la vigne et la conserve dans une très-grande propreté.

Pézenas (Hérault), 5 juillet. — Depuis un mois la floraison s'est effectuée dans tout le Midi par une température admirable. Les pluies de la semaine dernière ont fait un bien immense ; le raisin grossit à vue d'œil, et est très-sain et d'une vigueur peu commune. Tout fait espérer des vendanges hâtives ; on compte les commencer chez nous vers le 25 août.

Il est vrai que sur un parcours de trois à quatre kilomètres, quelques communes viennent d'être cruellement ravagées par la grêle ; mais le bien général qui résulte des derniers orages, compense largement ces désastres partiels.

A part ces exceptions, nos vignobles présentent un aspect très-satisfaisant.

La vigne a reçu sans contredit de graves échecs : gelées d'hiver, gelées printanières, ravages d'insectes, sécheresse extrême, grêle, coups de soleil, etc., etc... Tout en un mot semblait conspirer contre la bonne venue de la récolte actuelle. Eh bien ! oserai-je le dire sans craindre d'être lapidé, malgré tous ces ennemis réunis, qui, d'après les viticulteurs, emportaient chacun à leur apparition un quart de la récolte (risum teneatis), nous avons en perspective, dans tout notre rayon, une très-bonne récolte ordinaire.

Aussi, pour peu que la température soit normale d'ici en septembre nous avons grand espoir d'approvisionner nos acheteurs à des prix modérés pour la campagne prochaine.

Nancy (Meurthe), 7 juillet. — Les vins sont l'objet d'affaires peu considérables en ce moment. Les quelques ventes au détail que nous connaissons sont faites à la culture de la partie orientale des départements de la Meurthe et de la Moselle. On se hâte de faire quelques provisions de 1866, pour la moisson on sait que les cultivateurs de ces pays ne donnent du vin aux ouvriers que pendant les durs travaux de la moisson.

Narbonne (Aude), 5 juillet. — Sous l'influence des chaleurs tropicales, la légère humidité de la semaine dernière s'est déjà évaporée, et la sécheresse continue à sévir. Il est facile de s'en rendre compte par ce fait que l'humidité manquant complètement au sous-sol par suite de la sécheresse de l'hiver dernier, les racines de la vigne plongent dans une terre desséchée. Les quelques ondées que nous avons de temps à autre pénétrant à peine de deux ou trois centimètres, ne peuvent remédier à cet état de choses.

Nous avons eu plusieurs journées de chaleur très intense et le thermomètre aurait atteint, nous assure-t-on, 37° centigrades ; aussi avons-nous entendu formuler quelques plaintes au sujet des raisins grillés par l'ardeur solaire. Ils seraient en plus grand nombre, comme cela se comprend très bien, dans les terres chaudes de nos coteaux, où la vigne a moins de végétation.

Toutes ces doléances de la part de nos viticulteurs n'ont pas toutefois le pouvoir de ramener les affaires qui restent plongées dans la plus grande stagnation.

Le dehors continue à s'abstenir on voudrait obtenir des concessions que les détenteurs ne veulent pas consentir.

(Extrait du Moniteur Vinicole.)

Il nous adressa un regard en nous montrant sa pièce d'une main et la pauvre femme de l'autre.

Sur un signe d'adhésion que lui fit sa mère, la brillante pièce passa de ses mains dans celles de la malheureuse. Ce soir là, Albéric rentra très-heureux à la maison, bien que n'ayant plus l'honneur d'être capitaliste.

M. B... cessa de parler.

— Pourquoi ne continuez-vous pas, lui dis-je.

— Par suite d'une réflexion.

— Peut-on la connaître ?

— Hélas ! comme certaines roses des Alpes, qui n'ont d'odorat que sur les tiges où elles fleurissent, les souvenirs n'ont de charme douloureux que pour les âmes qui en souffrent ! je crains ainsi.

— Je vous interromps, dis-je vivement ; par l'amitié, on éprouve le contre-coup des malheurs dont celui que nous aimons est frappé. Reparlez-moi donc d'Albéric.

— Vous le voulez ?

— Je vous en prie.

— Eh bien ! jusqu'à l'âge de neuf ans, ce brave enfant ne me fit guère éprouver que des émotions alternatives, ou de crainte, ou de joie, selon l'état de sa santé, la tournure de son esprit, le développement de ses qualités aimantes.

Il avait surtout une intelligence d'intuition qui m'étonnait parfois, et ce n'était pas sans étonnement que je le voyais se livrer à ses devoirs avec une ardeur si peu habituelle aux écoliers de son âge.

A ses devoirs ! répéta M. B... d'un air réfléchi ; ne trouvez-vous pas qu'il y a dans ces mots, appliqués à de jeunes enfants, quelque chose qui serre le cœur ? N'est-ce pas déjà leur faire essayer de soulever ce fardeau de la vie dont, plus tard, ils devront supporter tout le poids ?

Je fis un signe d'approbation.

— Chose singulière, à son âge, reprit l'historien

d'Albéric, les idées religieuses étaient celles qui le préoccupaient surtout. Dieu, me dit-il un jour, Dieu n'entend-il et ne voit-il pas tout ?

— Oui, lui répondis-je.

— Alors, comment comprendre qu'il y ait des gens qui se comportent mal ?

N'était-ce pas comme un cri de surprise arraché par l'idée de ceux qui vivent en oubliant la Providence ?

Laissez-moi maintenant arriver à un jour très-solennel. Je veux parler d'une distribution des prix. N'est-ce pas qu'il y a toujours, en pareille circonstance, un je ne sais quoi qui charme et qui émeut ? On sent comme un souffle animé qui circule dans la salle. Quelle agitation dans l'âme de la mère ! Quel recueillement dans la pensée du père ! L'une, dans le maximum de sa tendresse, est toute à l'anxiété du moment ; l'autre dans le sérieux de son esprit, songe surtout aux nouvelles luttes de l'avenir.

Dans ces sortes de cérémonies, si le regard est séduit par des tentures bien drapées, par des vases de fleurs étagés avec goût, par d'élégantes toilettes de femmes, auxquelles servent de repoussoirs les sombres et laids vêtements des hommes ; d'autre part, l'esprit est agité à l'idée de tous ces cœurs qui battent violemment, les uns, dans l'espoir de la victoire, les autres, dans la crainte de la défaite.

Je devais éprouver les émotions du triomphe ; dans cette cérémonie, Albéric obtint trois prix, aux applaudissements furibonds de ses petits camarades ; évidemment c'était une preuve qu'il était aimé !

M. B... prononça ces derniers mots d'une voix altérée.

La petite Berthe sautillait à quelques pas devant nous, et, avec l'heureuse mobilité d'impressions naturelles à son âge, elle semblait avoir déjà oublié la fauvette, pour ne plus songer qu'à courir après les oiseaux qui se hasardaient hardiment à venir becque-

ter sur les trottoirs du boulevard.

Cette vue dut réveiller en M. B... un souvenir donnant une suite naturelle à sa confidence, car, reprenant tout à coup la parole :

— La chasse que fait en ce moment ma petite fille, dit-il, en me montrant Berthe qui venait de faire envoler un moineau franc, cette chasse me rappelle l'histoire de la fauvette.

— Je vous attendais à cette partie de votre récit, dis-je à mon narrateur.

— J'y arrive. Or, par une chaude journée d'été, et il m'en souvient, un dimanche, Albéric, toujours ingénieux à utiliser ses instants, venait de se mettre en devoir de dessiner une tête d'étude représentant une jeune femme coiffée à la napolitaine, lorsque, tout à coup, par la croisée grande ouverte, un oiseau fait irruption dans la pièce.

Jeter son crayon, bondir de son tabouret, fermer la croisée, tout cela se fit en un clin d'œil. Aux cris joyeux de l'enfant, la fauvette devint prisonnière !

Ici, je vous ferai grâce de ces riens charmants qui se passent entre un petit garçon qui s'amuse d'un oiseau comme une petite fille s'amuse de sa poupée.

Mais un très-sérieux événement arriva un jour ; la prisonnière avait déjà un mois de captivité, lorsque, certain matin, et au moment où Albéric ouvrait sa cage pour y replacer un perchero, elle s'envola lestement, et, d'un trait d'aile, fut se réfugier sous les feuilles d'un cerisier.

Je n'ai nul besoin de vous le dire : grande fut la douleur de l'enfant... il en pleura ! Se résignant enfin, il se remit au travail comme pour se distraire de sa tristesse ; mais à peine était-il de nouveau sur son tabouret, qu'il sentit à son oreille un frémissement ; il se retourna, et que vit-il ? la fauvette sur son épaule.

Il avança la main, elle se laissa prendre. Une pensée vint alors à Albéric, celle de tenter une épreuve.

Alors, après avoir ouvert la croisée, il lui redonna la volée.

Après quelques voltiges à droite et à gauche, comme pour prendre connaissance des localités, l'oiseau revint se reposer sur la table de l'enfant.

C'en était fait : l'amitié était cimentée, et, à partir de ce jour, ne prenant plus de précautions, portes et fenêtres furent en vain ouvertes ; la fauvette allait bien prendre l'air sur les arbres du jardin, mais pour revenir joyeusement faire entendre son doux chant sur l'épaule de son jeune ami.

Quinze mois se passèrent... Albéric était toujours le même : un cœur aimant, un esprit vif et une politesse distinguée ; toutefois, à partir de février dernier, je fis cette remarque que son teint pâlissait, et que ses pensées, enjoués autrefois, prenaient une certaine teinte de mélancolie.

Je le surpris un jour en contemplation devant une pendule.

— Que regardes-tu ? lui dis-je.

— Je fais une réflexion.

— Laquelle ?

— C'est que ces deux aiguilles me disent que chaque minute m'avance vers la mort !

Je restai saisi... et, dès cette époque, une inexplicable tournure d'idées semblait tourmenter cet enfant ; ses démonstrations de tendresse avaient quelque chose de fébrile. On eût dit qu'ayant la présence de sa fin, il voulait, si je puis m'exprimer ainsi, animer le présent qu'il voyait encore, de tout l'avenir qu'il ne verrait pas. Il aimait sa sœur — cette Berthe qui marche devant nous — d'une affection infinie ; souvent, la pressant dans ses bras avec force, il dardait sur elle un regard étrange ; puis, l'abandonnant tout à coup, il s'éloignait rapidement en versant des larmes.

Certain soir d'avril, surpris par un malaise subit, Albéric dut se coucher dans le lit dont il ne devait

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
12	Diman.	s Jean-Galherth	
13	Lundi.	s Anacleth	Marmillac, Bretenoux, Labastide-Murat Lavercantière Montcabrier.
14	Mardi.	s Bonaventare	
15	Mércr.	s Henri.	Lascobanes, Figeac.

P. L. le 4, à 8 h. 49 du soir.
 D. Q. le 13, à 0 h. 50 du matin.
 N. L. le 19, à 10 h. 6 du soir.
 P. Q. le 26, à 2 h. 1 du matin.

Chronique locale.

M. le ministre de l'instruction publique vient de fixer aux 13, 14, 15, 16 et 23 de ce mois, les compositions du concours général entre les lycées et collèges du département.

Aux termes d'un décret du 17 juin dernier, les anciennes monnaies divisionnaires d'argent cesseront d'avoir cours légal, entre les particuliers, à partir du 1^{er} octobre prochain; mais elles continueront d'être reçues par les caisses publiques jusqu'au 31 décembre suivant.

Afin d'écartier toute difficulté dans l'exécution du décret, on croit utile de rappeler au public qu'il s'applique à toutes les monnaies divisionnaires d'argent qui ont été frappées antérieurement à 1864. Il suffit donc de consulter le millésime pour reconnaître si une pièce est soumise à la démonétisation.

Toutes les pièces de deux francs, un franc, cinquante et vingt centimes qui portent un millésime antérieur à 1864 se trouvent dans ce cas et doivent, par conséquent, être versées dans les caisses publiques avant le 1^{er} janvier 1869. Au contraire, les pièces aux millésimes de 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868 sont de fabrication nouvelle et conservent le cours obligatoire. D'ailleurs, indépendamment du millésime, les nouvelles pièces se distinguent des anciennes en ce que toutes portent à la face la tête laurée de l'Empereur, et au revers soit la couronne (pièces de 5) et 20 centimes), soit l'écusson impérial (pièces de 2 et de 1 francs).

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 15 au 20 juin 1868

- Mathématiques élémentaires.*
 Histoire. — 1 Pémezac; 2 Hébrard.
Philosophie.
 Dissertation latine. — 1 Lurguie; 2 Lacarrière.
Mathématiques préparatoires.
 Histoire naturelle. — 1 Rodolosse; 2 Bergon.
Rétorique.
 Récitation. — 1 Sabatié; 2 Salesses.
Seconde.
 Récitation. — 1 Pasquet; 2 Dol.
Troisième.
 Récitation. — 1 Tardieu; 2 Bro.
Quatrième.
 Récitation. — 1 Bourdin; 2 Gilles.
Cinquième.
 Récitation. — 1 Serrano; 2 Mayzen.
Sixième.
 Récitation. — 1 Largeteau; 2 Labie.
Septième.
 Récitation. — 1 Caussac; 2 Fargues.
Huitième.
 Récitation. — 1 Lavoisot; 2 Calmels.
Classe préparatoire. Première division.
 Récitation. — 1 Lescale; 2 Lugan.
Deuxième division.
 Récitation. — 1 Bessières; 2 Girardeau.
Troisième division.
 Récitation. — 1 Labie; 2 Pouzergues.

plus se relever l...
 Pendant tout un mois que dura toute sa maladie, que de poignantes alternatives d'âme nous subir l... Je les passe sous silence... De telles émotions se sentent, elles ne peuvent s'exprimer... Que je vous cite cependant deux circonstances qui prouvent que, chez Albéric, la force de l'intelligence triomphait de la faiblesse toujours croissante du tempérament.
 Un de mes amis vint un jour le voir.
 — Au revoir ! lui dit-il en s'en allant.
 L'enfant sourit tristement.
 — Dites plutôt à Dieu !
 Et il mit un intervalle entre ces deux mots pour mieux faire comprendre sa pensée.
 Un autre jour, comme on lui demandait pourquoi, lorsque son père ou sa mère se penchaient sur son lit, il détournait la tête.
 — Leur vue me fait mal, répondit-il, quand je songe à la douleur que leur causera ma perte !
 Pendant toute la durée de la maladie, la fauvette ne quitta pas le lit du mourant.
 Je touche ici à une navrante catastrophe. C'était dans la nuit du 11 mai... Il n'y avait plus d'espoir ! Vers cinq heures du matin, d'une voix lamentable, il appela : papa ! maman !
 Nous nous élançâmes vers lui...
 Par un suprême effort, il s'était déjà redressé. Il m'embrassa... il embrassa sa mère... et il rendit l'âme !
 Devenu subitement pâle à ces derniers mots, M. B... cessa de parler, et, pendant quelques instants, nous continuâmes de descendre les boulevards sans nous dire un seul mot.
 — Mon histoire est finie, reprit-il enfin, histoire, vous le voyez, bien dépourvue d'événements, et il n'a fallu rien moins que la sympathie que vous me témoignez, et l'irrésistible besoin d'épanchement que j'éprouve à cette heure, pour que je vous la raconte.

Enseignement spécial, deuxième année.
 Récitation. — 1 Course; 2 Calvet.
Première année.
 Récitation. — 1 Rozières; Garrigou.
Année préparatoire.
 Récitation. — 1 Alibert; 2 Mahias.
 Le Proviseur, RICHAUD.

Continuera-t-on de nier, comme le font certaines gens, l'utilité de la presse et des nombreuses recettes qu'elle porte journalièrement à la connaissance du public ?

Cela nous semble difficile en présence du fait suivant :

Un jeune enfant de 18 mois, appartenant à M. le maire d'Argelès, s'amusait, dit le *Mémorial des Pyrénées*, dans la matinée du 30 juin, sous les yeux de sa mère. Celle-ci ayant tourné la tête un instant, l'enfant disparut et ne répondit pas ensuite à son appel. Inquiète, elle le cherche de tous côtés et à la douleur de le voir plongé la tête en bas, dans une marmite en fonte, servant au brouillage des animaux domestiques et dans laquelle il y avait environ 20 centimètres de liquide.

Elle le saisit aussitôt, mais il n'a plus que l'apparence d'un cadavre et tous les soins paraissent inutiles. Heureusement, le père venait de recevoir un n^o du *Moniteur* sur lequel se trouvait relaté le fait d'un jeune enfant noyé à Bordeaux ces jours-ci et qu'on était parvenu à ranimer en lui insufflant pendant vingt minutes de l'air dans les poumons.

S'inspirant immédiatement de cette idée, il la mit aussitôt en pratique, et pendant 40 minutes il souffla dans la bouche de son enfant, qui commença alors à respirer et revint à la vie.

Grâce aux divers soins qu'on lui prodigua, il fut bientôt tout à fait hors de danger.

Ce fait nous paraît très concluant et prouve qu'on ne doit pas désespérer tout d'abord lorsqu'on se trouve en face d'un noyé.

La chambre des appels de police correctionnelle de la Seine a jugé que le fait d'avoir mis sur le haut d'un sac de blé du grain de meilleure qualité que celui de dessous (on appelle cela *dorer le sac*) constituait le délit de falsification de denrées.

Voici un moyen très simple pour conserver longtemps des fleurs dans un vase.

Mettez une cuillerée de poudre de charbon de bois dans l'eau qui est destinée à recevoir les tiges des fleurs, le charbon fera dépôt au fond du vase, et l'eau restera limpide. Cette opération faite, il ne faut plus renouveler ni l'eau, ni le charbon, et les fleurs conservent leur fraîcheur pendant plusieurs jours, comme si elles se trouvaient dans leurs conditions naturelles.

Voici la liste officielle des numéros gagnants de la Loterie de Toulouse (tirage partiel du 2 juillet 1868) :
 Le n^o 0,071,280 a gagné 15,000 fr.
 Le n^o 3,777,523 a gagné 2,000 fr.
 8 Lots de 1,000 fr. ont été gagnés par les numéros suivants : 3,827,391 - 3,471,137 - 1,456,875 - 0,178,374 - 3,232,894.
 6 lots de 500 fr. ont été gagnés par les numéros suivants : 1,743,265 - 3,870,797 - 1,345,289 - 3,920,062 - 1,887,331 - 0,508,789.
 Les numéros suivants ont gagné chacun 100 fr.
 3,528,628 1,703,009 0,010,428 2,434,824 2,363,495
 3,342,092 0,678,586 3,221,271 2,494,514 2,429,590
 1,861,278 1,677,888 0,409,616 3,835,739 0,146,461
 2,938,338 0,175,047 2,871,851 3,580,492 3,385,110
 3,651,580 2,507,932 1,385,490 5,742,627 3,986,193
 3,682,185 3,582,644 3,379,231 1,425,754 1,780,769
 3,874,345 0,543,261 0,889,338 3,305,083 1,081,002
 1,752,144 0,639,461 0,795,986 3,234,283 2,963,936
 3,683,611 2,668,887 0,324,306 0,422,323 1,708,814
 1,029,144 1,083,011 0,703,178 2,779,817 2,903,848
 Le lot de 15,000 fr. a été gagné par M. Bordage, contrôleur sur la ligne de Foix.

Toutefois, en manière d'épilogue, il me reste encore quelque chose à dire. Je reviens donc à la fauvette.

Le croiriez-vous ! au moment où, sortant de ma demeure, le convoi se mettait en marche, et comme mon regard s'élevait vers le cercueil... je la vis s'abattre sur le cercueil... Elle ne s'enleva que lorsqu'on vint, sur les bords de la fosse, enlever le drap noir qui recouvrait la bière.

De retour chez moi, de poignantes émotions me jetèrent dans une espèce de torpeur : rien d'aussi cruellement douloureux que ce retour au foyer... Tout objet vous poignardait cette couronne des prix... elle avait été posée sur sa tête ! ces livres sur une étagère... il les lisait tous les jours ! ce carton de classe... il contenait ses cahiers !... ce dessin accroché au mur... il espérait encore le finir ! Croyez-moi, celui dont la mort n'a pas encore frappé les siens, celui-là ne comprendra jamais ce que fait souffrir l'idée d'une forme chérie, disparue à toujours !

Je venais de m'affaisser dans un fauteuil, lorsque j'entendis Berthe s'écrier :

— Oh ! petit coquin ! petit coquin ! tu as beau te cacher, je saurai bien te retrouver !

Et, regardant derrière le piano, sous les tables, partout, elle continuait de répéter :

— Je saurai bien te retrouver ! Alors je n'y us us, je fondis en larmes !

pl'émotion de mon narrateur passa en ce moment dans mon âme, et je courus embrasser Berthe pour me soulager.
 — Que je termine, reprit M. B... en me pressant la main : lorsque, quelques jours après, revenant sur la tombe d'Albéric pour y planter un rosier... un rosier qu'il se plaisait à soigner dans notre petit jardin, que vis-je sur le sommet de sa croix ? la fauvette !

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mariages.
 Juillet.
 9 Tardieu (Jacques), cordonnier et Louise Barbance, lisseuse,
Décès.
 9 Pezet (antoine) 11 mois, taubourg Labarre.
 9 Bousquet (Jacques) 15 mois, rue Darnts.
 Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :
 Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.
 S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.
 Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

LIMOGES. — On connaît aujourd'hui la vérité sur le crime qui a jeté l'épouvante dans la ville de Limoges. C'est le parquet de cette ville qui a reconnu dans l'homme assassiné, le nommé Boudineau, cordonnier, âgé de trente-sept ans. On avait fait photographier la tête de la victime, et ce portrait avait été envoyé dans tous les commissariats de France. M. Boudineau, commissaire de police à Bordeaux, mandé en toute hâte à Limoges, a reconnu son frère dans la victime, et a ainsi confirmé ce qu'avait déjà fait le parquet de Limoges. Jusqu'à ce moment, M. Boudineau n'avait pas eu communication de la photographie.
 La femme de la victime et quelques personnes qu'on suppose avoir commis ce crime sont déjà arrêtées.

UN BARBE-BLEUE DE PRUSSE

Ferdinand Wittmann est le nom de l'accusé qui a comparu devant le tribunal de Posen (Prusse) pour se défendre de la grave accusation d'avoir empoisonné ses quatre femmes légitimes, son fils et sa belle-fille.

Le barbe-bleue prussien n'a que trente ans, il est né à Coblenz et relieur de sa profession.

Maigre, petit et pâle, sa physionomie n'offre rien de remarquable si ce n'est que son regard a quelque chose de sournois et de mauvais.

Nous apprenons, par l'acte d'accusation, que Wittmann s'était établi à Wallin en 1859, et se maria le 16 février 1860 avec la femme de ménage de son ancien maître. Cette femme donna à l'accusé deux fils, dont l'un est né en 1860 et l'autre en 1862. Peu de temps après la naissance de cet enfant, qui ne vécut que quelques jours, la mère mourut en léguant sa petite fortune à son mari et à son fils aîné.

Ce fils tomba malade le 1^{er} février ; le lendemain il était mort.

Le 15 juin 1863, Wittmann se maria en secondes noces avec la fille d'un riche menuisier de Deutsch Trone. Quelques mois après leur union, cette seconde épouse mourut également, non sans avoir laissé un testament par lequel elle instituait son mari comme unique héritier.

Le 1^{er} avril 1864, l'accusé se maria une troisième fois avec la fille d'un négociant de drap de Jastrow. Cette troisième femme était très riche ; elle accoucha vers le commencement de 1865 d'un enfant mort-né et mourut le 12 avril 1865 après avoir légué toute sa fortune à son mari.

Wittmann ne resta pas longtemps veuf. Déjà, le 17 octobre 1865, il se remariait avec la veuve d'un capitaine de vaisseau qui lui apportait, avec une fille de vingt mois de son premier lit, une fortune assez considérable.

Quelques jours après le mariage, l'enfant tomba malade ; il expira le 23 octobre 1865.

Wittmann quitta alors avec sa femme Wallin et s'établit à Posen.

Le 13 juillet 1866, cette quatrième femme de

Je revins huit jours plus tard, et, cette fois, avec Berthe. L'oiseau était sur l'arbuste ; il se laissa prendre par elle, refusa les miettes d'un gâteau qu'elle lui offrait, et s'enleva sur le rosier...

A partir de ce jour, nous retournâmes souvent, très-souvent au cimetière, pour soigner les fleurs de la tombe et pour apporter des graines à la fauvette... et comme elle les refusait toujours, nous les répandions au pied de la croix.

Mais aujourd'hui, vous l'avez vu, ce n'est pas sur une branche, c'est sur la terre de la tombe que nous avons trouvé le pauvre oiseau. Telle est la fin de l'histoire de la fauvette, aux funérailles de laquelle vous avez assisté.

— Et dont j'ai entendu la plus touchante des oraisons funèbres, ajoutai-je, celle qui s'exprime par les larmes d'un enfant !

Et je tendis la main à M. B..., devenu désormais mon ami.

Au moment de nous séparer :
 — Le temps vous consolera de la perte d'Albéric, lui dis-je, oubliant que certaines âmes ne veulent pas être consolées.

— Me consoler, répéta-t-il avec vivacité, jamais ! me résigner, je le suis : la volonté du ciel soit faite !

Il reprit Berthe par la main ; nous nous dîmes au revoir ! et je rentrai chez moi tout attristé.

LOUIS BERGER.

L'ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 91^e numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît un feuilleton le *Parricide*, par ADOLPHE BELOT.

Bureaux : 43, faubourg Montmartre, Paris.

l'accusé accoucha d'un enfant qui ne vécut que quelques jours. La mère se portait très bien jusqu'au 17 septembre 1867 où elle fut prise d'un malaise à la suite duquel elle mourut le lendemain ; elle aussi laissa un testament qui donnait toute sa fortune à son époux.

Diverses personnes avaient fait des observations au préfet de Wallin sur le grand nombre de décès qui se succédaient si rapidement dans la famille Wittmann, mais ce fonctionnaire ne paraît pas avoir attaché beaucoup de valeur aux rumeurs publiques ; il ne fit pas faire les moindres recherches à cet égard.

Le préfet mourut au commencement de l'année 1866. Des avis du même genre arrivèrent à son successeur qui donna tout de suite avis à la préfecture de Posen des graves soupçons des habitants de Wallin contre le sieur Wittmann.

Une information eut lieu, et les autorités ordonnèrent l'arrestation du relieur Wittmann. C'était au mois de septembre 1866.

On procéda à l'exhumation des cadavres qu'on trouva tous transformés en état de momies. Les vers les avaient respectés. Chez tous les entrailles étaient parfaitement conservées.

Les médecins et chimistes experts procédèrent à l'autopsie des corps ; et purent constater dans les estomacs de quatre femmes, du garçon Hugo et de la fille Marie, la présence d'une grande quantité d'arsenic. Les experts furent unanimes à déclarer que ces six personnes avaient succombé par suite de l'absorption de ce poison.

Des perquisitions faites dans le domicile de l'accusé eurent pour résultat la découverte d'un fragment volumineux d'arsenic ; l'instruction trouva des preuves suffisantes contre le mari ; il avait commis ces crimes successifs pour devenir l'héritier de ses femmes, avec lesquelles, du reste, il vivait en fort mauvaise intelligence, à cause de ses habitudes de prodigalité.

Il fut donc traduit devant la cour d'assises de Posen, accusé d'un sextuple empoisonnement. Aux premiers interrogatoires du président, l'accusé répond d'une voix claire et nette ; il fait preuve d'une bonne mémoire quand il parle des premières années de sa jeunesse ; mais arrivé à l'époque de ses mariages et de sa vie dissipée, il paraît avoir complètement oublié tous les faits et répond d'une façon peu intelligente jurant et se servant de mots grossiers contre les lois et les autorités.

Quelques extraits de l'interrogatoire suffiront pour donner une idée du singulier système de défense adopté par l'accusé, qui n'a pas voulu de défenseur.

M. le président : Les recherches faites sur votre vie privée, nous ont montré que vous avez vécu fort mal avec toutes vos femmes. Vous passez la plus grande partie de vos journées chez les marchands de vin et dans les restaurations (terme allemand pour restaurants).

L'accusé : Il y a une grande différence entre les marchands de vin et les restaurations ; chez les premiers on ne donne qu'à boire, on mange dans les derniers.

Le président : Connaissez-vous l'arsenic ?

L'accusé : Je n'ai pas étudié la chimie.

Le président : Mais vous rappelez bien que vous avez eu à relier un livre de chimie pour le pharmacien Schnurr.

L'accusé : C'est bien possible ; j'ai relié tant de livres que je ne sais pas de quelle nature ils étaient.

Le président : Vous êtes convenu que l'armoire dans laquelle on a trouvé le fragment d'arsenic vous appartient. Qui a mis le poison dans l'armoire ?

L'accusé : Je n'en sais rien ; demandez donc à ceux qui l'ont retiré de l'armoire. (On rit.)

L'accusé continue à répondre de cette façon, tantôt évasive, tantôt ironique, à toutes les questions.

Les réponses devant le tribunal sont en constante contradiction avec ce qu'il a dit pendant l'instruction.

Les quatre premiers témoins, qui ont demeuré dans la même maison que l'accusé à Wallin, disent que Wittmann vivait très mal avec ses trois premières femmes, avec lesquelles il avait souvent des discussions fort animées ; il ne travaillait guère et négligeait son atelier pour les cabarets ; il avait la réputation d'être avare et cupide.

Le témoin Hoffmann, plombier à Wallin, raconte qu'il avait toujours été étonné du caractère profondément dissimulé de l'accusé. Lorsqu'il suivait le cercueil de la seconde épouse de Wittmann au cimetière, celui-ci avait tellement sangloté et se montrait si triste, que le témoin croyait sa douleur réelle.

Pour le distraire de ses idées noires, le témoin l'avait invité à l'accompagner après l'enterrement, à la rivière, où les enfants du témoin patinaient sur la glace. Wittmann, qui s'y rendait volontairement, se mit bientôt à rire de son cœur, il fut de si bonne humeur que le témoin restait abasourdi devant ce passage subit de la douleur à la gaieté.

Quant à la manière dont l'accusé avait pu se procurer le poison, le témoin Lindentrauss donne des détails très précis.

Ce témoin logeait en 1861 à Wallin, dans la maison où demeurait l'accusé. Dans cet immeuble se trouvait aussi une pharmacie. Un jour Wittmann vint chez le témoin pour lui dire qu'il avait loué un magasin dans la cour et qu'il le pria de lui donner un coup de main pour débarrasser ce magasin de son contenu. Tous les deux se rendirent donc au magasin ; l'accusé ouvrit la serrure avec un clou.

Dans ce magasin se trouvaient des vieux récipients de pharmacie, des fioles, etc.

Sur un placard ils virent un grand cornet contenant une espèce de sel blanc. Ce cornet était marqué avec le chiffre que les pharmaciens emploient ordinairement pour désigner le poison.

Wittmann parut enchanté de cette trouvaille disant que ce poison lui servirait à se débarrasser des rats...

Le témoin Schnurr, pharmacien, raconte que l'accusé s'était informé chez lui de l'effet de l'arsenic, et qu'il s'intéressait vivement à tout ce qui était relatif à ce poison.

Les procès-verbaux des témoignages des agents de police, chargés de visiter la demeure de l'accusé après son arrestation, constatent que l'arsenic trouvé parmi des papiers dans une armoire de l'accusé, se trouvait dans le même cornet dans lequel ce poison était enveloppé lorsque l'accusé l'avait pris au magasin de Wallin en 1861.

On passe à l'audition des médecins-experts chargés d'examiner l'état mental de l'accusé. Ils déclarent qu'il est complètement en possession de ses facultés.

Sur la demande du président si l'accusé reconnaît être coupable des crimes qui lui sont imputés, il

répond : Non. Le jury a prononcé, après une délibération de deux heures, le verdict déclarant le relieur Wittmann coupable d'avoir empoisonné ses quatre femmes et deux enfants. Le tribunal condamne Wittmann à la peine de mort. Le condamné aura la tête tranchée par l'épée. En entendant cette terrible sentence, le condamné n'a pas témoigné la moindre émotion. Il s'est pourvu en cassation et a quitté d'un pas ferme la salle d'audience.

COMPAGNIE UNIVERSELLE CANAL MARITIME DE SUZ

OBLIGATIONS AVEC LOTS autorisées par la LOI SPÉCIALE du 4 juillet 1868.

Emission de 200,000 obligations avec lots POUR LE COMPLÉMENT de l'emprunt de 100 millions

En exécution de la décision prise le 1er août 1867 par l'Assemblée générale des Actionnaires, autorisant l'émission d'un emprunt de Cent Millions, et en vertu de la loi spéciale du 4 juillet 1868, accordant à la Compagnie le droit de créer des lots jusqu'à concurrence de Un Million de francs, la Compagnie du Canal maritime de Suez continue l'émission du solde de son Emprunt de Cent Millions.

En conséquence, elle délivre, dès ce jour, des Obligations jouissant des avantages ci-après :

- Elles sont au porteur ou nominatives et seront cotées à la Bourse; Elles produisent un intérêt annuel de 25 francs, payable par semestre, les 1er avril et 1er octobre de chaque année, sans charge ni retenue; Elles sont remboursables en 50 années, par tirage au sort trimestriels, à 500 fr. ou par l'un des lot ci-après : Le 1er numéro sortant sera remboursé par... fr. 150,000 Les 2e et 3e par 25,000 50,000 Les 4e et 5e par 5,000 10,000 Et les 20 suivants par 2,000 francs 40,000 Ensemble 250,000 francs tous les trois mois.

SOIT LOTS : UN MILLION de francs par an.

Le 1er tirage aura lieu le 13 septembre prochain. — Le 2e tirage, le 13 décembre 1868, et ainsi de suite de trois mois en trois mois.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

- Soit 293 fr. 75 c. en un seul paiement, SAVOIR : 300 f. » prix de l'obligation, jouiss. 1er juillet 1868, 6 25 pour intérêts précomptés du 1er juillet au 1er octobre 1868. NET ÉGAL... 293 f. 75, valeur du 1er octobre 1868. Soit 300 fr. en trois paiements, SAVOIR : 100 f. en souscrivant, 100 du 1er au 10 novembre 1868, 100 du 20 au 31 mars 1869. 300 f. Valeur du 1er octobre 1868.

Les obligations qui seront souscrites en trois termes seront représentées par des certificats nominatifs, jusqu'à entière libération.

A défaut de versement des termes échus dans les délais fixés, les Souscripteurs en retard seront passibles d'un intérêt à 9 p 100 des sommes restées en souffrance, et il sera loisible à l'Administration de frapper le titre de déchéance et de le faire vendre, sans mise en demeure préalable. — Cette vente aura lieu à la Bourse de Paris, par le ministère d'un agent de change, pour le compte et aux risques et périls du retardataire.

Toute obligation, tant ancienne que nouvelle, qui, au moment des tirages, sera en retard d'un ou de plusieurs versements, ne pourra profiter du bénéfice de ces tirages. En conséquence, dans le cas où le sort la désignerait pour le remboursement, elle n'aurait droit qu'à la simple restitution de la somme versée.

On souscrit

- A Paris, au siège de la Société, boulevard Haussmann, 18 (Square Clary, n° 9); A Alexandrie, à l'Agence supérieure de la Compagnie; Et dans les départements, aux Succursales de la banque de France, pour les sommes de 100 fr. et au-dessus. On peut souscrire par correspondance Les lettres de souscription devront être adres-

sées au domicile de la Compagnie, à Paris, accompagnés du montant du 1er versement.

La souscription sera close dès que les demandes excéderont le nombre des titres restés disponibles et les réductions ne porteront que sur celles de la dernière journée.

N. B. — Toutes les Obligations souscrites antérieurement et entièrement libérées participeront aux bénéfices résultant des Lots.

L'institution des bègues, fondée à Paris, avenue d'Eylau, 90, par M. Thermin, avec le concours de M. le ministre de l'instruction publique, ouvrira pendant les vacances quatre cours de diction pour les enfants atteints d'un défaut quelconque de prononciation. Les cours commenceront les 3 et 24 août, les 14 septembre et 5 octobre.

La Saison. Journal Illustré des Dames

FORMAT DE L'ILLUSTRATION 53, Rue Vivienne à Paris 24 n° par an — 2000 gravures noires — 200 patrons — 600 dessins de broderies, crochet etc — 24 gravures coloriées. Première édition (sans les gravures coloriées) 6 fr. par an; — Départ. 8 f. Deuxième édition (avec les gravures coloriées) 12 f. par an; Départ. 14 f. Un numéro spécimen sera envoyé gratis et franco à qui en fera la demande par lettre affranchie, à M. François Ebhardt, 53, rue Vivienne.

La Saison est un vrai journal de famille qui offre un précieux recueil de dessins, patrons et gravures. Faire économiser le temps et l'argent à ses abonnés par la perfection des dessins et la précision des patrons; leur fournir les nouveautés les plus gracieuses en les mettant à même de les exécuter sans le secours d'une main étrangère, tel est son but. Elle indique les moyens de se parer à peu de frais.

En se plaçant sous le patronage des mères de famille et des jeunes filles La Saison a obtenu, dès son début, le suffrage universel. Il ne lui suffit pas d'avoir tenu le premier rang parmi les publications de son genre, elle veut encore prouver qu'elle saura s'y maintenir, non-seulement en remplissant ses engagements, mais en les surpassant et ceci dans des conditions qu'il est impossible à un autre journal d'imiter. Ainsi, le prospectus du 1er numéro annonçait 1600 gravures noires — 160 patrons et 400 dessins de broderies par an. Voici comment La Saison a tenu sa promesse : Elle a publié dans les 12 numéros de la 1re moitié de l'année 929 gravures noires, 99 patrons et 333 dessins de broderies, soit 129 gravures noires 19 patrons et 133 dessins de broderies PLUS que ses abonnés n'avaient droit de demander.

Les avantages offerts aux abonnés par La Saison sont énormes; elles peuvent s'en convaincre, en lui comparant un autre Journal de modes, quel qu'il soit.

Et en effet sa brobité l'a placée, dès son début à la tête des journaux de modes. Déjà aujourd'hui La Saison est publiée en dix différentes langues et chaque quinzaine elle raconte à ses 205,000 abonnés dans son langage polyglotte ce que les merveilleuses parisiennes ont décrété dans le règne de la mode.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre de M. François Ebhardt, 53, rue Vivienne à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, JULES MARIAS, D'ONNAT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. PUTROU, A. DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET.

L'Avénir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avénir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée Guillemin (Sciences physiques) Georges Pouchet (sciences naturelles), et un Variété littéraire, par M. Frédéric Morin.

L'Avénir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et, dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 443e livraison. Rome par M. Francis Wey, 1864-1868. — Texte dessins inédits.

La Chasse Illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 3 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56. SUCCURSALE A CAHORS RUE FÉNÉLON. Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés : LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS. nous nous efforçons de faire connaître au public les modifications que l'expérience et des perfectionnements récents introduits dans notre fabrication nous ont permis d'apporter à notre tarif de couverts. Ces améliorations sont : 1° Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts; 2° Emploi exclusif du métal blanc, BIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3° Augmentation de la charge d'argent; 4° Abaissement du prix des couverts.

COUVERTS ALFÉNIDE Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS. ALFÉ NIDE CHRISTOFLE

Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

Le Sieur LOURMET CHAUDRONNIER, POMPIER

RUE FÉNÉLON, à CAHORS. A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville. Même système pour cuves et barriques. Leur dépense d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur LOURMET, se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux. Fourneaux économiques, Pompes, Poiles, Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

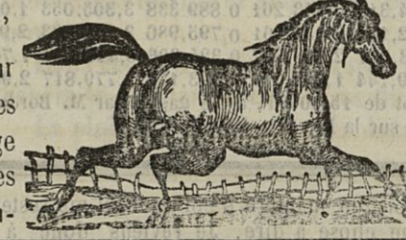
DE CAHORS DÉPART DE CAHORS : 11 h. du soir. ARRIVÉE À CAHORS, À 6 HEURES SOIR. A ASSIER. DÉPART D'ASSIER : 4 h. après-midi;

ELIXIR VÉGÉTAL HELVÉTIQUE

INVENTEUR H. DUPUIS A GENÈVE DISTILLATEUR CORDIALE ET DIGESTIVE LIQUEUR HYGIÉNIQUE Cet Elixir s'emploie avec le plus grand succès contre les maux de cœur, de foie et d'estomac, les gastralgies, convulsions, vomissements, dysenteries, goutte, rhumatismes, fièvres intermittentes et les maladies contagieuses et épidémiques. Prix du flacon : 2 francs. DÉPÔT à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien, dépositaire général pour les départements du Lot, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Corrèze et du Cantal.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui Poste aux chevaux, Galern Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.



A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES! Garnison prompt et sans trace des entées, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. - U. CALMETTE, A CAHORS,

- A. DUMAS fils. — Théâtre, tome premier, 1 vol. in 12. 3 fr. CUVILLIER-FLEURY. — Etudes et portraits, 2e série, à. 3 fr. P. FOUCOU. — Histoire du travail, 1 vol. 3 fr. BAILLE. — L'électricité, 1 vol. 2 fr. P. MÉRIMÉE. — Fumée, 1 vol. 3 fr. Encyclopédie des familles, tome 3e. 4 fr. GUIZOT. — Méditations religieuses sur l'état actuel des sociétés et des esprits, 4 vol. 6 fr. Correspondance inédite de MARIE-ANTOINETTE, par d'Himolsfein. 8 fr. ARSENE HOUSSAYE. — Les Grandes Dames. Mme Vénus. 5 fr. A. D'ABBADIE. — Douze ans dans la haute Abyssinie, 1 vol. 7 fr. 50 JULES VERNE. — Les enfants du capitaine, grand vol. illustré. 8 fr. J. VERNE et LAVALLEE. — Géographie de la France, 100 cartes, 400 gravures, 4 vol. grand in-8° illustré. 10 fr.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

CABINET D'AFFAIRES

DIRIGÉ PAR M. PERCHAIN, père

AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT, Rue Feytaud. CONTENTIEUX, Arbitrages, Transactions, Expertises.

CONSULTATIONS, Mémoires, Défenses, Rapports sur toute espèce d'affaires.

PLAIDOIERIES, Devant le Conseil de Préfecture, le Tribunal de Commerce, les Justices de Paix.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES, Inscriptions et Transcriptions, Ordres et Contributions amiables.

RECHERCHES, Renseignements, Actes sous seing privé.

RECOURS ET CESSION De créances litigieuses, Convocations de créanciers, Concordats, Contrats d'union.

COMPTES ET LIQUIDATIONS, de Successions, de Faillites, de Sociétés.

ACQUISITIONS ET VENTES, de Propriétés, de Fonds de Commerce, etc., etc., etc.

FABRIQUE D'INSTRUMENT D'AGRICULTURE DARNIS, AINÉ

A TERRASSOU (PORDOGNE.) Succursale à St-Céré (Lot).

Grand assortiment de Vannoirs, vannant et criblant, à double fons, mobiles, faisant plusieurs qualités de grains, et à crible et cylindre grand modèle vannant et criblant 120 hectolitres par jours, depuis 60 fr. à 130.

Pressoirs à vins et à cidre et huile de toutes dimensions. Trois mois 17 fr. LE TEMPS Six mois 34 fr. JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEEFZGER Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.